



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-06**

Chaudière individuelle de type Condensation

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles ou appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'une chaudière individuelle de type Condensation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

L'action inclut la mise en œuvre d'une régulation

Elle n'est applicable que sur des installations dont les émetteurs sont dimensionnés de sorte à permettre à la chaudière de condenser.

Mise en place réalisée par un professionnel.

Informations à fournir impérativement : ancienneté du bâtiment (avant ou après 75).

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Maison individuelle	Zone climatique	kWh cumac	X	Facteur correctif (1)	Surface habitable en m ²	Nombre de pièces principales
Chauffage	H1	120 000			0,2	< 35
	H2	95 000	0,4		35 – 60	2
	H3	64 000	0,7		60 – 80	3
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	140 000		0,9	80 – 100	4
	H2	120 000		1,1	100 – 130	5
	H3	87 000		1,4	> 130	≥6

Appartement	Zone climatique	kWh cumac	X	Facteur correctif (1)	Surface habitable en m ²	Nombre de pièces principales
Chauffage	H1	53 000			0,3	< 35
	H2	43 000	0,7		35 – 60	2
	H3	30 000	1		60 – 80	3
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	72 000		1,4	80 – 100	4
	H2	62 000		1,7	100 – 130	5
	H3	47 000		2,2	> 130	≥6

(1) Le facteur correctif est déterminé à partir soit du nombre de pièces principales, soit de la surface habitable.